

# **Commission canadienne du tourisme**

**Rapport financier trimestriel  
pour le trimestre terminé le 31 mars 2023**

**Commission canadienne du tourisme**  
**Explications**  
**Le 31 mars 2023**

**Introduction**

La Commission canadienne du tourisme (CCT), qui exerce ses activités sous le nom de Destination Canada, est l'organisme national de marketing touristique du Canada. À titre de société d'État à part entière du gouvernement du Canada, elle dirige, en collaboration avec l'industrie canadienne du tourisme, la promotion et le développement du Canada comme destination touristique quatre saisons de premier ordre. Elle fournit des renseignements sur les marchés et des données sur l'industrie aux gouvernements, aux partenaires et aux entreprises touristiques pour les aider à prendre des décisions éclairées. Elle relève du Parlement par l'intermédiaire du ministre du Tourisme et ministre associé des Finances et doit se conformer aux prescriptions de la *Loi sur la Commission canadienne du tourisme*.

La CCT mène des campagnes de marketing au pays et dans des marchés étrangers tels que le Royaume-Uni, l'Allemagne, la France, le Mexique, le Japon, la Corée du Sud, l'Australie, la Chine et les États-Unis; elle cible à la fois les voyageurs d'agrément et ceux qui se déplacent pour participer à des événements d'affaires. La CCT travaille en collaboration avec l'industrie, les communautés et les partenaires gouvernementaux pour accroître l'attrait des destinations touristiques du Canada auprès des visiteurs et pour améliorer la qualité de vie de l'ensemble de la population canadienne.

**Explications**

Les présentes explications portent sur le trimestre.

**Commission canadienne du tourisme**  
**Explications**  
**Le 31 mars 2023**

**Résultats trimestriels et depuis le début de l'année**  
(en milliers)

	Période de trois mois terminée le 31 mars 2023		Période de trois mois terminée le 31 mars 2022		Écart
<b>Produits provenant des partenaires</b>	<b>148</b>	<b>\$</b>	<b>413</b>	<b>\$</b>	<b>(265) \$</b>
Les partenariats avec des organismes de marketing provinciaux et territoriaux ainsi qu'avec des entreprises nationales, régionales et locales ont diminué par rapport au même trimestre de l'exercice précédent. Les événements qui avaient été reportés en 2021 et ayant repris au T1 de 2022 n'ont pas été inclus dans les produits du T1 de 2023. Les marchés affichant une baisse des produits sont les suivants : le Japon, 112 k\$; l'Australie, 84 k\$; et le Mexique, 63 k\$.					
<b>Autres produits</b>	<b>417</b>		<b>201</b>		<b>216</b>
Les autres produits comprennent les frais de fonctionnement recouverts au bureau en Chine, les intérêts gagnés et le recouvrement de taxes à la consommation. L'écart au T1 est attribuable à une augmentation de 206 k\$ de l'intérêt gagné sur des dépôts bancaires et des remboursements de la TPS.					
<b>Charges de marketing et de ventes</b>	<b>20 406</b>		<b>21 579</b>		<b>(1 173)</b>
Le budget alloué au marketing et aux ventes a été réduit en 2023 par rapport à 2022, ce qui a entraîné une baisse des dépenses. Les dépenses ont aussi diminué en 2023 en raison de la réduction du financement ponctuel provenant du budget fédéral de 2021 (aider les visiteurs à découvrir le Canada), qui est passé de 60 M\$ en 2022 à 25,7 M\$ en 2023.					
<b>Services généraux et stratégie</b>	<b>2 709</b>		<b>2 387</b>		<b>322</b>
La CCT entend rendre son fonctionnement toujours plus efficace afin de dégager un maximum de fonds pour ses programmes. L'augmentation des dépenses au T1 de 2023 par rapport au T1 de l'an dernier pour les services généraux et la stratégie est principalement attribuable à l'augmentation des dépenses liées aux déplacements et aux réunions.					
<b>Analytique</b>	<b>2 996</b>		<b>1 338</b>		<b>1 658</b>
La CCT donne la priorité aux investissements liés à la recherche. Les charges incluent les honoraires d'experts-conseils et les frais de déplacement. L'augmentation est principalement attribuable aux frais de déplacement et aux dépenses liées aux programmes.					
<b>Intendance des destinations</b>	<b>286</b>		<b>96</b>		<b>190</b>
L'augmentation des charges est liée aux salaires de nouveaux membres de l'équipe et à l'expansion du programme de développement des destinations.					
<b>Crédits parlementaires</b>	<b>23 149</b>		<b>34 582</b>		<b>(11 433)</b>
L'écart de (11 M\$) pour les crédits parlementaires au T1 de 2023 par rapport au T1 de 2022 est attribuable à un prélèvement réduit du financement spécial pour aider les visiteurs à découvrir le Canada et au fait que la CCT a reçu la demande de prélèvement de mars en avril.					

## **Risques et incertitudes**

Dans le cadre de notre gestion stratégique, nous effectuons une évaluation des risques d'entreprise, sur laquelle nous nous appuyons pour élaborer notre plan stratégique quinquennal, notre stratégie d'atténuation des risques et notre plan d'audit interne. Nous préparons et mettons en œuvre des plans d'atténuation des risques en conséquence.

Les risques que le plan d'entreprise 2022-2026 définit comme étant susceptibles d'avoir une incidence sur nos objectifs organisationnels sont exposés ci-dessous.

- **Conflit entre la Russie et l'Ukraine**

L'invasion russe de l'Ukraine est une crise géopolitique majeure qui a des conséquences immédiates dans la région et au-delà. Les effets sur l'offre et la demande se feront sentir dans le monde entier à mesure que la confiance des consommateurs s'émousse et que le manque de liaisons dans les transports s'accroît. Les craintes en matière de sécurité risquent de saper la demande et de décourager les voyages long-courriers internationaux, les voyageurs privilégiant les destinations plus familières et proches de chez eux.

*Mesures d'atténuation* : Nous avons suivi de près l'opinion des voyageurs, avons adapté régulièrement nos prévisions pour les marchés et avons géré nos investissements, nos plans et nos contenus de marketing à la lumière des données et des conditions. Nous avons notamment collaboré avec nos partenaires du secteur des événements d'affaires afin de nous préparer ou de nous adapter aux changements de dernière minute. Nous nous sommes également tenus informés des modifications et des suppressions de liaisons aériennes, et avons coopéré avec les grandes compagnies aériennes canadiennes et internationales dans le cadre d'activités de marketing conjoint par l'entremise de notre programme de relance du service aérien.

- **Pandémie**

La pandémie de COVID-19 a nui à tous égards à l'industrie touristique, obligeant de nombreuses entreprises et organisations à s'endetter grandement ou à cesser leurs activités et entraînant des répercussions persistantes durant la reprise qui se prolonge. Les voyages d'agrément devraient retrouver leurs niveaux de 2019 d'ici 2024 et les voyages liés aux événements d'affaires, d'ici 2026. Il existe un risque que les activités de Destination Canada n'améliorent pas suffisamment les résultats du secteur du tourisme en raison de la concurrence féroce d'autres pays ou de l'insuffisance de la demande et de l'intérêt des consommateurs pour le Canada en tant que destination. Il existe aussi un risque que, après la reprise, les destinations du Canada n'aient pas la capacité nécessaire pour soutenir une croissance continue durant les hautes saisons en raison de contraintes de volume dans leurs attraits, d'investissements insuffisants et d'un bassin de main-d'œuvre très restreint.

*Mesures d'atténuation* : DC ne sera pas en mesure d'atténuer certains éléments de ce risque. En effet, elle n'a aucun contrôle sur les restrictions aux frontières, la réglementation des visas, les contraintes de capacité des aéroports, la disponibilité de la main-d'œuvre, le service aérien et l'investissement dans les ressources touristiques. Le financement ponctuel de 100 millions de dollars sur trois ans (2021-2023) du gouvernement pour aider les visiteurs à découvrir le Canada a permis à DC d'augmenter de façon importante l'intérêt envers le Canada et la considération du pays en tant que destination de voyage. Ces investissements en marketing pourraient continuer à influencer les choix en matière de voyages d'agrément jusqu'en 2024. En outre, l'annonce dans le budget de 2023 d'un financement de 50 millions de dollars sur trois ans (2024-2026) pour les activités de marketing et de ventes de DC liées aux voyages pour des événements au Canada renforcera la capacité de DC de contribuer au rétablissement des recettes après la pandémie.

○ **Risques environnementaux**

Étant donné que les transports et l'aménagement d'infrastructures touristiques nécessitent des ressources naturelles et ont un effet sur l'environnement à l'échelle locale, il y a un risque que les activités touristiques dont nous faisons la promotion aient des répercussions négatives sur les attraits touristiques présentés et diminuent l'acceptabilité sociale de notre travail.

*Mesures d'atténuation* : Notre développement des destinations est régi par des valeurs axées sur la localité, la communauté et l'environnement, tout en assurant la prospérité économique. Cette approche fondée sur des valeurs a contribué à atténuer les répercussions involontaires et négatives sur les attraits touristiques dont nous faisons la promotion. En tant que chef de file national, nous avons sensibilisé nos partenaires de marketing et de l'industrie aux enjeux concernant la capacité des destinations et à la nécessité de tenir compte de l'environnement dans l'élaboration de leurs programmes, et avons renforcé nos messages à cet égard. Nous les avons encouragés à atteindre les objectifs du Canada en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et à collaborer avec les communautés en vue de favoriser des pratiques régénératrices. En outre, nous avons fait la promotion de ces valeurs auprès de nos invités à valeur élevée.

○ **Risques sociaux**

Ces dernières années, l'accent a été progressivement mis sur les questions sociales touchant les communautés autochtones et d'autres minorités. Le secteur du tourisme repose sur la gestion des relations avec des groupes variés sur les plans géographique et ethnique dans le monde entier. À Destination Canada, nous nous appuyons également sur une main-d'œuvre diversifiée qui nous permet d'optimiser notre rendement. Il y a un risque que nos activités courantes et de promotion du tourisme ne tiennent pas compte de toutes les parties concernées et ne soient pas équitables à l'égard de toutes les personnes et communautés locales touchées. Il existe également le risque que nous ne parvenions pas à attirer une main-d'œuvre diversifiée, ce qui compromettrait nos efforts visant à optimiser notre rendement.

*Mesures d'atténuation* : Nous avons déployé plusieurs initiatives pour veiller à ce que nos activités reflètent la diversité du Canada. Notamment, nous avons travaillé avec nos agences partenaires pour mettre en valeur toutes les facettes de la diversité dans notre marketing général; nous avons affiné nos processus de recrutement et d'approvisionnement ainsi que d'autres processus opérationnels; nous avons formé notre personnel pour le sensibiliser à la question des préjugés; nous nous sommes employés à favoriser la réconciliation avec les Autochtones par le biais du tourisme; et nous avons suivi une stratégie pour l'autonomisation économique des communautés. Nous avons élaboré et mis en œuvre notre stratégie interne en matière de diversité, d'équité et d'inclusion de manière à favoriser la diversité dans nos activités et à représenter les communautés où nous sommes présents.

○ **Gouvernance**

Dans le contexte actuel, les attentes des intervenants, des employés et des clients évoluent constamment. Les conditions économiques, sociales et environnementales ont connu des changements rapides et importants en l'espace de deux ans. Les organisations du secteur touristique se démènent pour représenter leur pays et leurs communautés sur les scènes régionale et mondiale. Il y a un risque que les activités de gouvernance de Destination Canada ne s'adaptent pas à l'évolution rapide du contexte commercial mondial et qu'elles nuisent ainsi à l'efficacité et à l'efficience globales de l'organisme.

*Mesures d'atténuation* : Nous avons mené une analyse de contexte approfondie en nous penchant sur les changements importants dans l'industrie touristique et nous avons adapté nos activités de gouvernance au contexte changeant. Nous avons formé un conseil d'administration composé de professionnels de l'industrie et des affaires chevronnés qui veillent à ce que notre orientation stratégique soit en phase avec l'évolution rapide du contexte. Nous avons mené une

**Commission canadienne du tourisme**

**Explications**

**Le 31 mars 2023**

vaste consultation auprès du secteur pour élaborer une stratégie organisationnelle solide, mis en œuvre un ensemble complet de politiques pour assurer la conformité et traiter les opérations courantes, développé un cadre de gestion des risques d'entreprise plus solide, et poursuivi la réalisation des audits internes qui auront la plus grande incidence sur nos activités. Nous avons évalué notre rendement en fonction de nos propres objectifs et de ceux de nos partenaires, nous avons comparé certains aspects du rendement des marchés avec ceux de nos principaux concurrents, et nous avons mis en place des contrôles adéquats en matière de technologies de l'information afin de nous protéger contre les cybermenaces qui pèsent sur l'exercice de nos activités dans le contexte actuel.

**Énoncé des responsabilités de la direction par les membres de la haute direction**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers trimestriels conformément à la Directive sur les normes comptables du Conseil du Trésor du Canada : GC 5200 Rapports financiers trimestriels des sociétés d'État, ainsi que des contrôles internes qu'elle considère comme nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers trimestriels exempts d'anomalies significatives. La direction veille aussi à ce que tous les autres renseignements fournis dans ce rapport financier trimestriel concordent, s'il y a lieu, avec les états financiers trimestriels.

À notre connaissance, ces états financiers trimestriels non audités donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière, des résultats des activités et des flux de trésorerie de la société, à la date et pour les périodes visées dans les états financiers trimestriels.

La présidente-directrice générale,

La vice-présidente principale et chef des services financiers,



Marsha Walden

Joanna Mukai

Vancouver, Canada  
16 mai 2023

Vancouver, Canada  
16 mai 2023

**Commission canadienne du tourisme****État de la situation financière**

Au 31 mars 2023

*(en milliers de dollars canadiens)*

	31 mars 2023	31 décembre 2022
<b>Actifs financiers</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	17 384	27 411
Créances		
Partenaires	1	839
Gouvernement du Canada	1 273	1 194
Autres	22	8
Autres - Crédit d'un fournisseur	125	1 480
Actif au titre des prestations constituées	2 525	2 525
Placements de portefeuille	961	852
	<u>22 291</u>	<u>34 309</u>
<b>Passifs</b>		
Créditeurs et charges à payer		
Fournisseurs	4 988	12 307
Rémunération des employés	2 543	2 537
Gouvernement du Canada	1	652
Passif au titre des prestations constituées	2 495	2 528
Produits reportés	1 042	-
Avantages incitatifs reportés relatifs à un bail	261	286
Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations	112	112
	<u>11 442</u>	<u>18 422</u>
<b>Actifs financiers nets</b>	<u>10 849</u>	<u>15 887</u>
<b>Actifs non financiers</b>		
Charges payées d'avance	5 779	3 358
Immobilisations corporelles	677	755
	<u>6 456</u>	<u>4 113</u>
<b>Excédent accumulé</b>	<u>17 305</u>	<u>20 000</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



## Commission canadienne du tourisme

### État des résultats

Pour la période de trois mois terminée le 31 mars  
(en milliers)

	Période de trois mois terminée le 31 mars	
	2023	2022
<b>Produits</b>		
Produits provenant de partenaires	148	413
Autres	417	201
	<u>565</u>	<u>614</u>
<b>Charges</b>		
Marketing et ventes	20 406	21 579
Analytique	2 996	1 338
Services généraux et stratégie	2 709	2 387
Intendance des destinations	286	96
Amortissement des immobilisations corporelles	78	81
	<u>26 475</u>	<u>25 481</u>
Coût de fonctionnement net avant le financement provenant du gouvernement du Canada	(25 910)	(24 867)
Crédits parlementaires	23 149	34 582
<b>(Déficit) excédent pour l'exercice</b>	<u>(2 761)</u>	<u>9 715</u>
<b>Excédent de fonctionnement accumulé au début de la période</b>	20 069	12 242
<b>Excédent de fonctionnement accumulé à la fin de la période</b>	<u>17 308</u>	<u>21 957</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**Commission canadienne du tourisme**

**État des gains et pertes de réévaluation**

Pour la période de trois mois terminée le 31 mars

(en milliers)

	Période de trois mois terminée le 31 mars	
	2023	2022
<b>Pertes de réévaluation accumulées au début de la période</b>	(69)	(36)
Pertes non réalisées attribuables au cours du change	(3)	(71)
Montants reclassés dans l'état des résultats	69	36
Gains de réévaluation nets (pertes de réévaluation nettes) pour la période	66	(35)
<b>Pertes de réévaluation accumulées à la fin de la période</b>	<b>(3)</b>	<b>(71)</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**Commission canadienne du tourisme**

**État de la variation des actifs financiers nets**

Pour la période de trois mois terminée le 31 mars

(en milliers)

	Période de trois mois terminée le 31 mars	
	2023	2022
<b>(Déficit) excédent pour la période</b>	<u>(2 761)</u>	<u>9 716</u>
Acquisition d'immobilisations corporelles	(2)	(12)
Amortissement des immobilisations corporelles	79	81
Cession nette d'immobilisations corporelles	0	0
	<u>77</u>	<u>69</u>
<b>Effet de la variation des autres actifs non financiers</b>		
Diminution des charges payées d'avance	<u>(2 420)</u>	<u>(558)</u>
	<u>(2 420)</u>	<u>(558)</u>
Gains de réévaluation nets (pertes de réévaluation nettes)	66	(35)
(Diminution) augmentation des actifs financiers nets	(5 038)	9 192
<b>Actifs financiers nets au début de la période</b>	15 887	6 674
<b>Actifs financiers nets à la fin de la période</b>	<u><u>10 849</u></u>	<u><u>15 866</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**Commission canadienne du tourisme****État des flux de trésorerie**

Pour la période de trois mois terminée le 31 mars  
(en milliers)

	2023	2022
<b>Activités de fonctionnement :</b>		
Rentrées de fonds :		
Crédits parlementaires utilisés pour financer les activités de fonctionnement et les activités d'investissement en immobilisations	23 149	48 916
Partenaires	2 029	671
Autres	127	119
Intérêt	265	59
	<u>25 570</u>	<u>49 765</u>
Sorties de fonds :		
Paiements en espèces aux fournisseurs	(30 677)	(30 967)
Paiements en espèces aux employés et au nom des employés	(4 876)	(4 233)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de fonctionnement	<u>(9 983)</u>	<u>14 565</u>
<b>Activités d'investissement en immobilisations :</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(2)	(12)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement en immobilisations	<u>(2)</u>	<u>(12)</u>
<b>Activités de placement :</b>		
(Acquisition) rachat de placements de portefeuille	(108)	(4)
Flux de trésorerie (affectés aux) provenant des activités de placement	<u>(108)</u>	<u>(4)</u>
<b>Gains de réévaluation nets (pertes de réévaluation nettes) pour la période</b>	<u>66</u>	<u>(35)</u>
<b>(Diminution) augmentation nette de la trésorerie durant la période</b>	<u>(10 027)</u>	<u>14 514</u>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période</b>	<u>27 411</u>	<u>11 118</u>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période</b>	<u>17 384</u>	<u>25 632</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**Commission canadienne du tourisme**  
**Notes afférentes aux états financiers trimestriels**  
**31 mars 2023**

**1. POUVOIRS, OBJECTIFS ET INSTRUCTIONS**

La Commission canadienne du tourisme (la Commission), créée le 2 janvier 2001 en vertu de la *Loi sur la Commission canadienne du tourisme* (la *Loi*), est une société d'État désignée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. La Commission est mandataire de Sa Majesté du chef du Canada. Toutes les obligations de la Commission sont donc les obligations du Canada. La Commission n'est pas assujettie à l'impôt sur les bénéfices.

Comme il est précisé à l'article 5 de la *Loi*, la Commission a pour mission de :

- veiller à la prospérité et à la rentabilité de l'industrie canadienne du tourisme;
- promouvoir le Canada comme destination touristique de choix;
- favoriser les relations de collaboration entre le secteur privé et les gouvernements du Canada, des provinces et des territoires en ce qui concerne le tourisme au Canada;
- fournir des renseignements touristiques sur le Canada au secteur privé et aux gouvernements du Canada, des provinces et des territoires.

En décembre 2014, le décret C.P. 2014-1378 a été pris en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et donne instruction à la Commission de mettre en œuvre des réformes des régimes de retraite. Ces réformes visent à faire en sorte que les régimes de retraite des sociétés d'État prévoient un ratio de partage des coûts 50:50, pour le service courant, au titre des cotisations au régime entre les employés et l'employeur, au 31 décembre 2017. Le ratio de partage des coûts 50:50 était complètement mis en œuvre au 31 décembre 2017.

En juillet 2015, la Commission a reçu les instructions C.P. 2015-1109 en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, lui donnant instruction d'harmoniser ses politiques, lignes directrices et pratiques de dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements avec les politiques, directives et instruments connexes sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements du Conseil du Trésor, d'une manière conforme à ses obligations légales, et de rendre compte de la mise en œuvre de ces instructions dans son prochain plan d'entreprise. La Commission a mis en œuvre sa nouvelle politique sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements le 21 août 2015, conformément aux exigences des instructions. Le Conseil du Trésor a émis des instructions et des lignes directrices révisées en 2017. Le 29 novembre 2018, la Commission a approuvé une mise à jour de sa politique pour l'aligner sur les nouvelles exigences.

**2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES**

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP). Voici les principales méthodes comptables adoptées :

**a) Crédits parlementaires**

Le financement de la Commission provient majoritairement des crédits parlementaires que lui attribue le gouvernement du Canada. Les crédits parlementaires employés pour financer les activités de base et les dépenses en immobilisations sont considérés comme étant non affectés et sont comptabilisés à titre de produits lorsque les crédits sont autorisés et satisfont à tous les critères d'admissibilité. Les crédits parlementaires employés pour financer les initiatives ponctuelles sont considérés comme étant affectés. Les crédits affectés sont assortis de critères d'admissibilité et de stipulations qui créent une obligation répondant à la définition d'un passif; ils sont comptabilisés à titre de produits reportés lorsque les stipulations donnent lieu à un passif. Les crédits parlementaires affectés sont comptabilisés à mesure que le passif lié aux stipulations est réglé.

**Commission canadienne du tourisme**  
**Notes afférentes aux états financiers trimestriels**  
**31 mars 2023**

Comme la date de fin d'exercice de la Commission est le 31 décembre, alors que celle du gouvernement du Canada est le 31 mars, la Commission est financée par des parts de crédits provenant de deux exercices du gouvernement.

À la fin de l'exercice, tout excédent du financement affecté reçu pour la période par rapport aux crédits parlementaires affectés comptabilisés durant l'exercice correspondant se traduit par le report d'un solde de crédits parlementaires. Si les crédits parlementaires affectés comptabilisés dépassent le financement affecté reçu, l'état de la situation financière affiche un solde au poste des crédits parlementaires à recevoir.

La Commission n'est pas autorisée à excéder les crédits parlementaires approuvés.

**b) Produits provenant des partenaires**

La Commission mène des activités de marketing en partenariat avec divers organismes canadiens et étrangers. Lorsque la Commission assume les risques financiers d'une activité de marketing, les contributions reçues d'un organisme partenaire sont comptabilisées à titre de produits sur la durée effective du contrat ou au moment où l'activité s'est déroulée. Les produits provenant de partenaires obtenus alors que l'activité correspondante n'a pas encore eu lieu sont comptabilisés à titre de produits reportés.

**c) Autres produits**

Les autres produits se composent de frais recouverts auprès de partenaires qui partagent des locaux avec la Commission, de produits d'intérêt, de la vente d'immobilisations corporelles et d'autres produits divers. Ils sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle s'est déroulée l'opération ou l'activité qui y a donné lieu.

**d) Conversion des devises**

Les actifs monétaires et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens, aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les actifs non monétaires et les passifs non monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens, aux taux de change historiques. Les produits et les charges sont convertis pendant l'exercice, aux taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les charges d'amortissement pour les immobilisations corporelles sont converties aux taux de change historiques auxquels les immobilisations se rapportent. Les gains et les pertes réalisés sont inscrits dans l'état des résultats à titre de dépenses de fonctionnement, au poste Services d'entreprise. Les gains et pertes non réalisés sont présentés dans l'état des gains et pertes de réévaluation et dans l'état de la variation des actifs financiers nets. La Commission ne se couvre pas contre les risques de fluctuation des taux de change.

**e) Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de soldes bancaires et de fonds communs de placement. Ces éléments sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et sont sujets à un risque négligeable de changement de valeur.

**f) Placements de portefeuille**

Les placements de portefeuille sont évalués au coût amorti. Les produits d'intérêts liés à ces placements sont calculés selon la méthode des intérêts effectifs.

**Commission canadienne du tourisme**  
**Notes afférentes aux états financiers trimestriels**  
**31 mars 2023**

**g) Charges payées d'avance**

Les paiements effectués avant réception des services auxquels ils se rapportent sont comptabilisés à titre de charges payées d'avance. Les charges payées d'avance sont comptabilisées en charges au moment où les services auxquels ils se rapportent sont rendus. Les charges payées d'avance se composent de charges de programme et de fonctionnement, comme les frais d'abonnement, les activités de marketing avec des organismes de marketing provinciaux et territoriaux et les frais liés aux salons professionnels.

**h) Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé et le montant de toute dépréciation ou cession. Les immobilisations corporelles sont dévaluées lorsque la situation indique qu'elles ont cessé de contribuer à la capacité de fournir des services, et sont comptabilisées en charges dans l'état des résultats.

Elles sont amorties comme suit, selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative des immobilisations :

Améliorations locatives	Durée restante du bail
Mobilier de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Logiciels	5 ans

Les actifs incorporels ne sont pas comptabilisés dans les présents états financiers.

**i) Produits reportés**

Les produits reportés consistent en produits provenant des organismes partenaires et en crédits affectés du gouvernement du Canada. Les produits reçus des organismes partenaires sont comptabilisés à titre de produits reportés jusqu'au moment où a lieu l'activité à laquelle ils se rapportent ou sont comptabilisés à titre de produits provenant des partenaires sur la durée effective du contrat. Les crédits affectés reçus du gouvernement du Canada sont comptabilisés à titre de produits reportés jusqu'à ce que soient satisfaits les critères et les stipulations qui ont donné lieu au passif. Au 31 mars 2023 et au 31 décembre 2022, le solde des produits reportés se compose uniquement de produits reportés provenant d'organismes partenaires.

**j) Avantages incitatifs reportés relatifs à un bail**

Les avantages incitatifs reportés relatifs à un bail consistent en divers avantages incitatifs relatifs aux baux de nos bureaux, y compris le remboursement des frais d'améliorations locatives et les périodes de loyer gratuit. Ces avantages incitatifs sont reportés et comptabilisés à titre de réduction linéaire des charges de location sur toute la durée du bail.

**k) Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations**

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations se composent des coûts de désaffectation de divers locaux loués. La Commission comptabilise des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations en raison de ses obligations contractuelles consistant à remettre les bureaux loués dans leur état original à la fin du bail. Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont initialement évaluées à leur juste valeur, en fonction de la meilleure estimation de la direction, et le montant résultant est capitalisé dans la valeur comptable de l'immobilisation correspondante. Le coût capitalisé de mise hors service est amorti selon la méthode linéaire sur toute la durée du bail. La charge d'amortissement est incluse dans les services généraux dans le calcul du coût de fonctionnement net.

**Commission canadienne du tourisme**  
**Notes afférentes aux états financiers trimestriels**  
**31 mars 2023**

**l) Avantages sociaux futurs**

La Commission propose à ses employés des régimes de retraite à prestations déterminées par capitalisation intégrale ou partielle ou sans capitalisation, d'autres régimes à prestations déterminées sans capitalisation (notamment des avantages postérieurs à l'emploi, des avantages postérieurs au départ à la retraite et des congés de maladie non acquis) et des régimes de retraite à cotisations déterminées. Les régimes de retraite englobent un régime prévu par la loi, un régime supplémentaire et un régime offert à certains employés qui travaillent à l'extérieur du Canada. Les autres régimes d'avantages sociaux comprennent les indemnités de départ postérieures à l'emploi, de même que l'assurance maladie, l'assurance dentaire et l'assurance vie à la retraite ainsi que les congés de maladie non acquis. Les régimes de retraite à prestations déterminées prévoient des prestations calculées en fonction des années de service et des gains admissibles moyens à la retraite.

Le volet à prestations déterminées du régime prévu par la loi et du régime supplémentaire a pris fin le 30 décembre 2017, date à laquelle a pris effet un gel des prestations et des services des participants au régime. La Commission cotise annuellement à certains régimes de retraite selon ce que précise l'évaluation actuarielle visant à déterminer les cotisations nécessaires pour que la Commission remplisse ses obligations à l'égard des avantages sociaux futurs, conformément à la réglementation actuelle à ce sujet. Les prestations de retraite sont automatiquement ajustées au coût de la vie en fonction des hausses de l'indice des prix à la consommation.

Les charges et les obligations relatives aux régimes à prestations déterminées sont établies au moyen d'une évaluation actuarielle, selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, d'après la meilleure estimation de la direction quant au roulement du personnel, à l'âge moyen de la retraite, aux coûts moyens d'indemnisation par personne, aux niveaux futurs des salaires et des prestations, au rendement attendu des actifs des régimes, aux coûts médicaux futurs et à d'autres facteurs actuariels. Aux fins du calcul du rendement attendu des actifs des régimes, ces actifs sont évalués selon la valeur de marché.

Le coût des prestations au titre des services passés découlant de modifications apportées aux régimes est comptabilisé dans l'exercice au cours duquel la modification a été apportée.

Les gains et les pertes actuariels non amortis engagés avant le règlement du régime et liés à l'obligation réglée sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel le règlement a eu lieu. Ce montant est compris dans le gain ou la perte découlant du règlement. Les gains et les pertes déterminés lors du règlement d'un régime sont comptabilisés dans l'état des résultats de l'exercice au cours duquel le règlement a eu lieu.

Les gains et les pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimée du reste de la carrière active (DMERCA) des employés actifs. S'il ne reste plus d'employés actifs, les gains et les pertes actuariels sont entièrement amortis dans l'exercice suivant. Pour 2022, la DMERCA a été évaluée à 0 an (0 an en 2021) pour le régime de retraite supplémentaire de certains employés de la Commission (RRS), à 12 ans (13 ans en 2021) pour le régime de retraite des employés de la Commission au Japon, en Corée du Sud et en Chine (plan universel), 0 (0 an en 2021) pour le régime d'avantages complémentaires de retraite, à 14 ans (14 ans en 2021) pour les prestations de départ et à 14 ans (14 ans en 2021) pour les prestations de congé de maladie.

Les employés qui travaillent au Royaume-Uni participent aux régimes de retraite à prestations déterminées d'Affaires mondiales Canada administrés par le gouvernement du Canada. Les actifs de ces régimes ne peuvent être répartis parmi les employeurs participants; il s'agit de régimes de



**Commission canadienne du tourisme**  
**Notes afférentes aux états financiers trimestriels**  
**31 mars 2023**

retraite multi-employeurs, qui sont comptabilisés à titre de régimes à cotisations déterminées. Les cotisations de la Commission à ces régimes correspondent au coût total des prestations pour l'employeur. Ce coût, qui varie selon le régime, est déterminé selon un pourcentage du salaire brut des employés. Les cotisations peuvent changer au fil du temps en fonction des résultats des régimes, car la Commission est tenue, en vertu de la loi actuelle, de modifier le taux de ses cotisations dans l'éventualité d'un déficit actuariel. Les cotisations correspondent aux obligations totales au titre des prestations constituées de la Commission à l'égard de ces employés et elles sont passées en charges au cours de l'exercice où les services sont rendus.

Les gains et les pertes déterminés lors de la réduction d'un régime sont comptabilisés durant la période de compression.

**m) Instruments financiers**

Les actifs financiers comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les créances et les placements de portefeuille, tandis que les passifs financiers comprennent les créditeurs et charges à payer. Les actifs et les passifs financiers sont évalués au coût amorti, ce qui se rapproche de leur juste valeur.

**n) Incertitude d'évaluation**

La préparation des états financiers conformément aux NCSP du Canada exige de la direction qu'elle fasse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés à la date des états financiers ainsi que sur les produits et les charges comptabilisés dans les exercices visés. Les résultats réels pourraient donc différer de ces estimations de façon significative. Les estimations les plus importantes ont trait à l'évaluation du passif au titre des avantages sociaux futurs des employés et de l'actif au titre des prestations constituées, à la durée de vie utile des immobilisations corporelles aux fins d'amortissement, à la juste valeur de l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations, aux éventualités, aux produits provenant des partenaires, aux charges payées d'avance et aux charges à payer.

**o) Opérations entre apparentés**

En vertu du principe de la propriété commune, la Commission est apparentée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Les opérations de la Commission avec ces entités sont effectuées dans le cours normal de ses activités et sont comptabilisées à la valeur d'échange.

Les apparentés comprennent également les principaux dirigeants qui ont le pouvoir de planifier, de diriger et de contrôler les activités de la Commission ainsi que les membres de leur famille proche. La Commission a déterminé que ses premiers dirigeants étaient les membres de son conseil d'administration et les employés de direction à l'échelon de vice-président principal et aux échelons supérieurs.

**p) Contributions en nature des partenaires**

Dans le cours normal de ses activités, la Commission reçoit de ses partenaires certaines contributions en nature, y compris le transfert de divers types de biens et services qui aident à l'exécution des programmes. Les services d'audit et les contributions en nature des partenaires ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

**Commission canadienne du tourisme**  
**Notes afférentes aux états financiers trimestriels**  
**31 mars 2023**

**q) Opérations interentités**

Les opérations interentités sont des opérations entre des entités sous contrôle commun. La Commission comptabilise les opérations interentités à la valeur d'échange, sauf dans les cas suivants :

- Les services d'audit fournis gratuitement entre des entités sous contrôle commun;
- Les contributions en nature reçues d'entités sous contrôle commun.

La valeur des services d'audit est considérée comme étant non significative dans le contexte des états financiers dans leur ensemble et les contributions en nature interentités ne sont pas constatées dans les états financiers.

**3. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS**

- a) Les présents états financiers intermédiaires non audités doivent être considérés de concert avec les états financiers annuels de la Commission en date du 31 décembre 2022, de même qu'avec le texte explicatif annexé au rapport financier trimestriel. Les montants divulgués aux présents états financiers intermédiaires, en date du 31 mars 2023, ne sont pas audités et sont présentés en dollars canadiens.
- b) La Commission comptabilise maintenant les charges de son Unité de la recherche dans les charges liées à la stratégie, à l'analytique et à l'intendance des destinations plutôt qu'au poste Marketing et ventes. Les chiffres de l'exercice précédent utilisés pour fins de comparaison ont été retraités afin de refléter la présentation de l'exercice en cours. Voir l'état des résultats.

**4. CRÉDITS PARLEMENTAIRES**

Les crédits parlementaires approuvés pour l'exercice du gouvernement fédéral allant du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2024 s'élèvent à 111,2 millions de dollars, ce qui comprend le financement de base de 96,2 millions de dollars et un financement de 15,0 millions de dollars liés au budget fédéral de 2021, soit le financement additionnel pour aider les visiteurs à découvrir le Canada. La Commission n'est pas autorisée à excéder les crédits parlementaires approuvés.

**5. EXCÉDENT ACCUMULÉ (EN MILLIERS)**

L'excédent accumulé se compose de ce qui suit :

	<b>31 mars 2023</b>	<b>31 décembre 2022</b>
Excédent de fonctionnement accumulé	17 308 \$	20 069 \$
Gain de réévaluation accumulé (perte de réévaluation accumulée)	(3)	(69)
Excédent accumulé	<u>17 305 \$</u>	<u>20 000 \$</u>

**Commission canadienne du tourisme**  
**Notes afférentes aux états financiers trimestriels**  
**31 mars 2023**

**6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (EN MILLIERS)**

(en milliers)	Matériel informatique	Logiciels	Améliorations locatives	Ameublement de bureau	31 mars 2023
Coût des immobilisations corporelles, début de la période	825 \$	- \$	1 824 \$	337 \$	2 986 \$
Acquisitions	2				2
Cessions	0				0
Coût des immobilisations corporelles, fin de la période	827	-	1 824	337	2 988
Amortissement cumulé, début de la période	652	-	1 272	307	2 231
Charge d'amortissement	26		47	5	78
Cessions					0
Amortissement cumulé, fin de la période	678	-	1 319	312	2 309
Valeur comptable nette	149 \$	- \$	505 \$	25 \$	679 \$

(en milliers)	Matériel informatique	Logiciels	Améliorations locatives	Ameublement de bureau	Total pour 2022
Coût des immobilisations corporelles, début de la période	754 \$	- \$	1 948 \$	340 \$	3 042 \$
Acquisitions	113				113
Cessions	(42)		(124)	(3)	(169)
Coût des immobilisations corporelles, fin de la période	825	-	1 824	337	2 986
Amortissement cumulé, début de la période	587	-	1 205	291	2 083
Charge d'amortissement	107		191	19	317
Cessions	(42)		(124)	(3)	(169)
Amortissement cumulé, fin de la période	652	-	1 272	307	2 231
Valeur comptable nette	173 \$	- \$	552 \$	30 \$	755 \$